



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; M. DAUBAGNA, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, LANNEVERE, DURRUTY, MM. LIÉNARD, CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 22 - DECHETS MENAGERS.

PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT BIL TA GARBI POUR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'AMBASSEDEURS DU TRI.

Madame GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Communauté d'Agglomération a fait appel, pendant cinq ans, d'août 1998 à août 2003, à des ambassadeurs du tri, sous contrats emploi-jeunes, pour accompagner la mise en place et le développement des collectes sélectives de déchets.

Sur cette période, différentes actions de communication et de sensibilisation ont été réalisées par les ambassadeurs : information et sensibilisation des habitants et des publics relais au tri des emballages, contrôle de la qualité du tri, engagement d'actions correctives auprès des ménages, animations de manifestations, réalisation d'actions pédagogiques dans les écoles, ...

En août 2003, à l'échéance des contrats des ambassadeurs, il n'a pas été souhaité prolonger leurs missions. Depuis cette date, la Communauté d'Agglomération n'assure donc plus d'actions de sensibilisation et de communication de proximité en matière de gestion des déchets.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 06 OCT. 2008

Affiché le 06 OCT. 2008



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

Il est à souligner que les performances de tri des emballages ont tendance à diminuer depuis quelques années et que les erreurs de tri sont importantes (42 % de taux de refus dans la collecte sélective des emballages ménagers). Il existe donc, à ce jour, des marges de progression importantes en termes de quantité et de qualité des déchets triés par les usagers.

Le 1^{er} janvier 2006, la Communauté d'Agglomération a passé un nouveau contrat programme de durée, d'une durée de six ans, avec la Société Eco-Emballages. Ce contrat prévoit notamment un soutien financier aux ambassadeurs du tri dédiés à des missions de communication de proximité sur le tri des emballages ménagers.

Le contrat permet potentiellement, compte tenu de la population et du type d'habitat de l'agglomération, le soutien de huit ambassadeurs du tri. Pour les emplois ne bénéficiant d'aucune aide de l'Etat, le soutien financier versé par Eco-Emballages peut aller jusqu'à 10 000 € par an et par ambassadeur.

Le contrat prévoit la possibilité, pour la Communauté, de bénéficier des soutiens financiers d'Eco-Emballages pour des ambassadeurs du tri intervenant sur son territoire mais employés par une autre personne morale.

Dans le cadre de sa politique de prévention, de valorisation et de recyclage des déchets, le Syndicat Bil Ta Garbi a engagé la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du tri en recrutant des ambassadeurs intervenant sur le secteur rural de son territoire.

Sept ambassadeurs sont ainsi chargés, depuis cet été, de mettre en place, au sein d'un réseau animé par le Syndicat, des actions de communication :

- de proximité (suivi de tournées de collecte et de la qualité du tri, interventions directes auprès des habitants ayant effectué des erreurs de tri pour expliquer les « bons gestes ») ;
- pédagogiques (animations dans les écoles, collèges, lycées, ...)
- associatives ou événementielles (animations de forums, interventions lors de manifestations, ...).

Le Syndicat Bil Ta Garbi propose à la Communauté d'Agglomération d'intégrer cette démarche collective dans les conditions organisationnelles suivantes :

- recrutement, dans le cadre de contrats à durée déterminée d'une durée de 3 ans, des ambassadeurs du tri (dont un coordonnateur) par le Syndicat ;
- fourniture des moyens (locaux, véhicules, matériels, ...) par le Syndicat ;
- organisation du travail des ambassadeurs par le Syndicat en liaison étroite avec les services de la Communauté.

D'un point de vue financier :

- le Syndicat appellerait auprès de la Communauté le montant correspondant aux coûts salarial et de fonctionnement des ambassadeurs (salaires, loyer, frais de mise à disposition des véhicules, y compris carburant et assurances, frais de mise à disposition des matériels informatiques et téléphoniques avec abonnements, petites fournitures de bureau, vêtements) ;
- le Syndicat supporterait les frais relatifs au coordonnateur, déduction faite du soutien financier de 10 000 € par an apporté par Eco-Emballages à la Communauté, dans la mesure où son activité aurait une portée à l'échelle de l'ensemble du territoire du syndicat ;
- la Communauté prendrait directement en charge les frais de formation et de communication (matériels, supports papiers, ...) sur lesquels elle sera susceptible d'être soutenue par Eco-Emballages ou d'autres partenaires financiers ;
- la Communauté toucherait les soutiens financiers versés par la Société Eco-Emballages tels que prévus dans le contrat programme de durée.

La prise en charge des ambassadeurs par le Syndicat Bil Ta Garbi serait in fine une charge pour la Communauté qui remboursera les dépenses engagées au Syndicat dans les conditions définies ci-après : le remboursement des dépenses de l'année N serait versé par la Communauté au Syndicat au mois de juin de l'année N, étant entendu qu'une régularisation serait effectuée en janvier de l'année N + 1 sur la base d'un récapitulatif des frais réels engagés.

Sur la base de sept ambassadeurs du tri (dont un coordonnateur), le coût annuel résiduel prévisionnel à supporter par la Communauté est estimé à 114 000 € par an.

Il est à noter que :

- le gain annuel attendu des actions menées par les ambassadeurs sur les performances quantitatives et qualitatives du tri est estimé à ~ 139 000 € par an (recettes supplémentaires versées par Eco-Emballages et les repreneurs, économies de traitement des refus de tri, économies induites sur l'élimination des ordures ménagères) ;
- sans préjuger du gain annuel attendu des actions menées par les ambassadeurs, le coût annuel prévisionnel résiduel du service entraînerait une augmentation de moins de 1 % du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (produit prévisionnel s'élevant à 14 335 003 € en 2008), soit une augmentation maximale de ~ 0,1 point du taux de T.E.O.M. (taux fixé à 9,62 % en 2008).

Une convention précisant les conditions organisationnelles et financières de la mise à disposition des ambassadeurs serait passée entre le Syndicat et la Communauté, signataire du contrat programme de durée avec Eco-Emballages.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'émettre un avis favorable à la mise en place d'un réseau de sept ambassadeurs du tri (dont un coordonnateur) avec le Syndicat Bil Ta Garbi ;
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président Délégué à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

